



Néline ROQUIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du Bureau syndical

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2019

OBJET :

**PANNECIÈRE -
CONVENTION RELATIVE
À LA GESTION ET
L'ENTRETIEN DES
OUVRAGES D'ART
SITUÉS AUTOUR DU LAC-
RÉSERVOIR**

L'an deux mille dix-neuf, le sept novembre, les membres du Bureau syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt-cinq octobre 2019, se sont réunis à 14h00 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :**Au titre du Conseil de Paris :**

Mme Annick OLIVIER,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. Daniel COURTES, M. Denis LARGHERO,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. Belaïde BEDREDDINE, M. Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme Chantal DURAND, M. Daniel GUÉRIN,

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. Jean-Michel VIART

Etaient absents excusés :

M. David BELLiard, Mme Halima JEMNI

Avait donné pouvoir de voter en leur nom :

M. Nicolas BONNET-OULALDJ à M. Belaïde BEDREDDINE

Mme Célia BLAUDEL à M. Frédéric MOLOSSI

M. François VAUGLIN à Mme Annick OLIVIER

M. Patrick TREMEGE à M. Daniel COURTES

| | |
|--|----|
| Nombre des membres composant le Bureau syndical..... | 14 |
| En exercice..... | 14 |
| Présents à la séance..... | 8 |
| Représentés par mandat..... | 4 |
| Absents..... | 2 |

La majorité des membres étant présente.

2019-11/05

**BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2019**

**OBJET : PANNECIÈRE - CONVENTION RELATIVE À LA GESTION ET L'ENTRETIEN
DES OUVRAGES D'ART SITUÉS AUTOUR DU LAC-RÉSERVOIR**

Le Bureau syndical,

VU le projet de convention relatif à la gestion et l'entretien des ouvrages d'art, propriétés de l'EPTB Seine Grands Lacs, situés autour du lac-réservoir de Pannecièrre et porteurs de la voirie départementale,

VU le rapport de présentation SGL °2019-41 de Monsieur le Président en date du 7 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir une convention entre le Département de la Nièvre, gestionnaire de la voirie portée, et l'EPTB Seine Grands Lacs pour définir le périmètre d'intervention de chacun sur les ouvrages d'art,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les termes du projet de convention relatif à la gestion et l'entretien des ouvrages d'art situés autour du lac-réservoir de Pannecièrre.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ci-annexée.

Le Président



Frédéric M. BLOISSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis